

N°2026/30

Département du Val d'Oise
Arrondissement de SARCELLES
Canton de GOUSSAINVILLE
Commune de SAINT-WITZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

**Objet : Étude de la faisabilité pour la rénovation du gymnase ou sa reconstruction/
démolition**

Madame Nadège FERTÉ, Le Maire de la commune de SAINT-WITZ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23 ;
Vu la délibération n°17/2026 du conseil municipal du 22 mars 2026 ;
Vu le souhait d'engager une réflexion sur la rénovation du gymnase ou sa reconstruction /démolition.
Considérant l'étude menée par Terres et Toits,
Considérant la convention d'honoraires de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

DÉCIDE

Article 1 : De confier à Terres et Toits sis au 18 rue de la Merlette 77260 SEPT SORS représentée par Mme Anne VERHAEGHE la mission d'accompagnement pour l'étude de faisabilité pour la rénovation du gymnase de Saint-Witz ou sa reconstruction.

Article 2 : De procéder à :

- Étape 1 : Diagnostic visuel sur le bâtiment du gymnase situé rue de Paris (3 087€ HT soit 3 704€ TTC)
 - Visite du bâtiment
 - Réalisation d'un diagnostic visuel de la structure du bâtiment existant
 - Note sur les atouts et faiblesses du bâtiment existant avec orientation de programme de travaux
 - Remise de document de synthèse
- Étape 2 : Réalisation de 2 scénarii (6 615€ HT soit 7 938€ TTC)
 - Scénario 1 : rénovation et mise aux normes du gymnase existant
 - Scénario 2 : reconstruction d'un gymnase équivalent à proximité du site puis démolition du gymnase actuel.

Soit un total de 9 702€ HT soit 11 642,40€ TTC.

Article 3 : De rendre compte de cette décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 4 : La Directrice des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le préfet du Val d'Oise
- Le SGC de Garges

Fait à Saint-Witz, le 17 Septembre 2026
Le Maire,
Nadège FERTÉ

